

*Entendu le 2 juin en CSA sur le règlement intérieur du futur
Centre de contacts amendes de Toulouse*

**Revendication d'une plage téléphonique quotidienne
de 4h15 maximum pour les agent-es du futur centre de
contacts amendes de Toulouse**

Réponse de notre directeur régional :

***«Je maintiens la plage horaire de 5h qui s'applique
dans tous les centres de contacts.***

***Nous sommes tous fonctionnaires,
chacun doit faire sa part du travail »***



Hugues Perrin faisant sa « part du travail »